

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 73.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 18 mai 2026

- **En exercice** : 88 (commune de Bayons non représentée)
- **Présents** : 69
- **Votants** : 85 (16 procurations)
- **Suffrages exprimés** : 84 (84 pour, 0 contre et 1 abstention)
- **Secrétaire de séance** : Madame Maëlle HEBIDI

Le dix-huit mai deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le douze mai deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace de loisirs mutualisé de Valenty (commune de Ventavon), sous la présidence de M. Jean-Pierre TEMPLIER, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Jean-Paul BROUCHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : non représentée
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU, représenté par son suppléant, M. Boris EMERIAU
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Pascale BERAUD, représentée par Mme Anne GAUTIER, à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Clamensane : Mme Charlotte PLAZANET
- Pour la commune d'Entrepierres : M. Jean-Marc ALPE
- Pour la commune d'Eourres : Mme Nathalie DE BRUYNE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Sylvaine JOUVE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO, représenté par M. Michel Hernandez, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : Mme Mathilde GIROUD
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MEYERE
- Pour la commune de La Piarre : M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS, représenté par M. Jean-Michel MAGNAN, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - Mme Nathalie BACHELARD COLOMB
 - M. Maurice BRU, représenté par Mme Anne TRUPHEME, à qui il a donné procuration
 - M. Joël CHAUVIN
 - M. Pierre LESBROS, représenté par Mme Nathalie BACHELARD-COLOMB, à qui il a donné procuration
 - M. Kevin QUEYREL
 - Mme Fabienne RAUD
 - Mme Anne TRUPHEME
 - Mme Laure VANOORENBERGHE
- Pour la commune de Lazer : M. Serge MAOUI
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Gautier AILLAUD
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Louis DAVID
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :

- M. Robert GAY, représenté par Mme Marilyne RICHAUD, à qui il a donné procuration
- Mme Marilyne RICHAUD
- Pour la commune de Monétier-Allemont : M. Henri MEVOLHON
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX, représentée par son suppléant, M. Philippe SCHREINEMACHERS
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MÂNE
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : Mme Anne GAUTIER
- Pour la commune de Nossage-et-Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : M. André GUEYTE
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint-André-de-Rosans : Mme Cécile LIOTARD, représentée par Mme Marie José DUFOUR, à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sainte-Colombe : M. Jean-Pierre ROUX, représenté par son suppléant M. Éric GERNEZ
- Pour la commune de Saint-Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint-Pierre-Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Laurent SCHERRER
- Pour la commune de Serres :
 - Mme Véronique ARLAUD
 - M. Thierry ARNAUD
 - M. Daniel ROUIT
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Alain ANGELVIN
 - Mme Céline BURLE, représentée par Mme Djamila GIRARD BELHAOUES
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Bernard CODOUL, représenté par Mme Christine REYNIER, à qui il a donné procuration
 - M. Benjamin CUCCHIETTI, représenté par Mme Géraldine TAIX, à qui il a donné procuration
 - M. Christian GALLO
 - Mme Djamila GIRARD BELHAOUES
 - Mme Maëlle HEBIDI
 - M. Sylvain JAFFRE
 - M. Nicolas LAUGIER, représenté par M. Laurent SAROLI, à qui il a donné procuration
 - Mme Zoé LEROUGE, représentée par Mme Mathilde GIROUD, à qui elle a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Franck PERARD, représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER, à qui il a donné procuration
 - Mme Christine REYNIER
 - Mme Géraldine TAIX
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Laurent SAROLI
 - Mme Stéphanie SEBANI, représentée par M. Sylvain JAFFRE, à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE, représenté par M. Florent ARMAND, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Thèze : M. Gêrôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch-Méouge :
 - Mme Béatrice ALLIROL, représentée par M. Gérard NICOLAS, à qui elle a donné procuration
 - M. Grégory MOULLET, présent à partir de l'élection du 3^{ème} siège du comité LEADER du point 7
 - M. Gérard NICOLAS
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Catherine DOYONNAS, représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Jean-Claude FAVIER

- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de l'Epine :
 - Mme Martine PECH-RABASSE
- Pour la commune de Valdoule
 - M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Val-Buëch-Méouge
 - M. Grégory MOULLET

ORDRE DU JOUR : Institution de commissions de travail thématiques

Le conseil communautaire a la possibilité de créer des commissions permanentes chargées d'étudier les questions relevant des compétences de la communauté qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Il peut également créer des commissions spéciales pour une durée déterminée, afin d'examiner un ou plusieurs dossiers particuliers.

Ces commissions sont des lieux de débat et de préparation des délibérations soumises au vote de l'assemblée délibérante. Elles n'ont pas de pouvoir de décision. Elles émettent des avis ou formulent des propositions.

Le conseil communautaire fixe le nombre, la dénomination et le périmètre des commissions.

Le règlement intérieur de la CCSB actuellement en vigueur précise que :

- Le président est membre de droit de toutes les commissions ;
- La composition des commissions doit respecter le principe de représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus ;
- Le délégué désigné s'engage à suivre régulièrement les travaux de la (ou des) commission(s) à laquelle il siège ;
- Les conseillers communautaires peuvent assister, en qualité d'auditeur, aux réunions de toute commission autre que celle dont ils sont membres après en avoir informé le président de la commission au moins 48 heures avant la réunion ;
- Lorsqu'un conseiller communautaire titulaire n'a pas la possibilité d'assister à une réunion d'une commission dont il est membre, il peut se faire représenter par son suppléant au conseil communautaire ou par un autre conseiller communautaire. Il peut également être remplacé par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire ;
- Afin de répondre à l'objectif de mieux adapter la gouvernance de l'intercommunalité au caractère rural dominant du territoire, il a été convenu de permettre à chaque commune ne disposant que d'un représentant au conseil communautaire de désigner un ou deux délégués supplémentaires pour participer aux commissions thématiques de la CCSB.

Le président propose de conserver ces dispositions et de créer les 11 commissions thématiques suivantes :

- Développement économique (dont politique du commerce)
- Tourisme et activités de pleine nature
- Urbanisme, habitat, logement
- Transition écologique et énergétique (dont mobilités)
- Politiques culturelles
- Bien grandir, bien vieillir
- Gestion des déchets
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Ingénierie et accompagnement des communes, soutien à la ruralité
- Finances

- Numérique et systèmes d'information

Le président propose également que les élus du Comité Social Territorial (titulaires et suppléants) constituent par extension la commission des ressources humaines de la CCSB.

Le président propose enfin que les conseillers communautaires fassent connaître par écrit avant le 3 juin 2026 leur intention de se positionner dans les commissions thématiques.
Leur désignation interviendra par délibération, lors de la prochaine réunion du conseil communautaire.
Les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'ensemble des commissions seront fixées dans le règlement intérieur de la CCSB.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide d'instituer les 11 commissions thématiques proposées ;
- approuve les modalités de leur composition ;
- accepte que les 6 élus (titulaires et suppléants) qui seront désignés par le président pour être membres du Comité Social Territorial constituent la commission des ressources humaines.

Fait et délibéré le jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Pierre TEMPLIER



La secrétaire de séance,
Maëlle HEBIDI

Publiée le :

27 MAI 2026